

La dynamique migratoire interrégionale en Tunisie : 2004-2014

Analyse éliminant l'effet d'effectif

Hafedh LAHMAR

Université de Sfax

En Tunisie, la répartition géographique de la population aussi bien que la nature des courants migratoires internes, traduisent une dichotomie spatiale opposant, d'un côté, les régions littorales constituées du district du Tunis et le Sahel, ultra-urbanisées, attractifs et à forte densité démographique, et d'un autre côté, l'intérieur du pays et les régions méridionales à dominante rurale, moins peuplés et fortement répulsifs.

Cette réalité largement discutée et mise en exergue dans plusieurs travaux⁽¹⁾ se confirme d'un recensement à l'autre. Les statistiques sur les échanges migratoires enregistrés entre 2009 et 2014, montrent que les huit gouvernorats dont le solde migratoire est positif, abritent 46% de la population totale et font partie de

(1) Michel PICOUET, « Formes de mobilité et dynamique de l'environnement en Tunisie », in : *Revue européenne des migrations internationales*, vol.18, n°2, 2002. URL: <http://remi.revues.org/1638> DOI : 10.4000/remi.1638; BELHEDI, « Les facteurs socio-économiques de la migration », in : *Population et développement en Tunisie. La métamorphose*, Jacques VALLIN (Dir.) et Thérèse LOCOH (Dir.), Tunis, Cérès Éditions, 2001, pp. 233-254. Mohamed JEDIDI, « Les Migrations intérieures en Tunisie : Evolution et flux », in : *Cahier de l'Irep*, n°10, Migration intérieure, Tunis, IREP, 1994, pp. 9-22.

la façade maritime orientale (Sans compter Tunis qui accuse un solde migratoire négatif et dont la majorité de ses échanges sont internes district de Tunis). Alors que les deux tiers des gouvernorats (16 gouvernorats) dont le solde migratoire est nettement négatif n'abritent que 56% de la population et font partie en majorité des régions intérieures (exceptés Tunis, Bizerte et Mahdia).

Les niveaux d'attraction et de répulsion migratoires de ces régions sont souvent expliqués par des facteurs d'ordre socio-économique et politique. Tant le déséquilibre de l'offre d'emploi,⁽¹⁾ de sa distribution spatiale et sa structure,⁽²⁾ que les disparités régionales en matière de développement et la pauvreté de la population dans certains milieux et localités⁽³⁾ expliquent en grande partie l'intensité, la nature et les transformations des courants migratoires. Cependant, il n'en demeure pas moins que ces derniers dépendent préalablement de la distribution spatiale de la population. C'est que le poids démographique des zones de départ et d'arrivée, fortement lié au découpage administratif du territoire, détermine dans une large mesure le volume et les caractéristiques des flux migratoires.

La spécificité du phénomène migratoire par rapport à d'autres phénomènes démographiques, fait qu'il implique des populations appartenant nécessairement à des espaces différents et à des moments différents. En conséquence, l'intensité migratoire dépend,

(1) Hassen MZALI, « Marché du travail, migrations internes et internationales en Tunisie », in : *Revue Région et Développement*, Paris, Edition l'Harmattan, n° 6, 1997, pp. 151-183.

(2) Amor BELHEDI, « Migrations intérieures, intégration et dynamique urbaine », in : *Cahier de l'Irep*, n° 10, *Migration intérieure*, Tunis : IREP, 1994, pp. 55-78.

(3) Béchir ELARBI, *Migration intérieure et développement en Tunisie, Étude sociologique*, (En arabe), Librairie Alaeddine, Sfax, 2005, 521 p.

fort naturellement, de l'effectif de la population dans la zone de départ, mais aussi on peut admettre que la zone d'arrivée exerce un effet attractif dépendant de son effectif.⁽¹⁾ Or, les taux de migration et les indicateurs de la migration nette, souvent utilisés dans l'analyse des tendances d'évolution de ces courants migratoires, n'intègrent pas cette donnée et posent en effet certaines limites dont notamment :

- La population moyenne à laquelle on rapporte le nombre de migrations (ou de migrants) n'est pas la population soumise au risque puisqu'elle intègre les individus de moins de cinq ans⁽²⁾ et les immigrés en provenance de l'étranger durant la période d'observation, et exclue ceux présents cinq ans avant mais décédés ou émigrés à l'étranger entre temps.
- Les taux de migration ne prennent en considération que la population d'une seule zone (celle de départ dans le cas d'émigration et celle d'arrivée dans le cas d'immigration). De surcroît, le taux d'immigration est le rapport entre l'effectif des immigrés à la population dans les zones d'arrivée, qui n'est pas la population soumise au risque d'immigration, c'est-à-dire celle de départ.

Dès lors, les analyses qui ne prennent pas en considération la variation des effectifs de la population des zones de départ et d'arrivée risquent de minimiser voire d'occulter certains facteurs explicatifs traduisant d'une manière plus nette la propension à migrer d'un lieu vers un autre. Cela pourrait aussi induire en erreur

(1) Henri LERIDON, Laurent TOULEMON, *Démographie, approche statistique et dynamique des populations*, Paris, Economica, 1997, 440 p.

(2) Dans le cas d'une période de référence d'observation des migrations de 5 années, telle qu'elle l'est en Tunisie.

les décideurs qui ne semblent pas percevoir nettement cette dynamique particulière de la migration en général et celle de la migration intérieure en particulier, puisque leur lecture de ces mouvements ne prend pas cette donnée, pour nous capitale, en compte !

Intégrant la population soumise au risque et mettant sur le même pied d'égalité les zones de départ et d'arrivée, la méthode d'élimination de l'effet d'effectif permettrait une lecture des niveaux et des tendances d'évolution des courants migratoires internes qui se distingue de celle basée sur les chiffres absolus, la migration nette et les taux de migration, par le fait qu'elle minimise l'impact de l'arbitraire du découpage administratif et de la répartition géographique du volume de la population.

En Tunisie, l'écart entre la taille de la population de la région la plus peuplée et celle la moins peuplée est fortement variable. Il atteint un rapport de 1/5 entre le district de Tunis et le sud-ouest. Ce qui laisse présager une forte dépendance à l'effet d'effectif des courants migratoires entre les régions. Notre démarche, inspirée en grande partie de la méthode mise au point par Michel Poulain dans son analyse des matrices de migrations interne du Canada⁽¹⁾, tentera de démontrer l'apport de cette méthode dans l'analyse de l'évolution des courants migratoires interrégionaux en Tunisie durant la dernière période intercensitaire (2004-2014). Afin de rendre compte de la spécificité de cette démarche, nous comparerons ses résultats à ceux basés sur la migration nette et les taux brut de migration. Ainsi, il sera question dans un premier temps de calculer les courants résiduels de la migration, qui seront uti-

(1) Michel POULAIN, « L'analyse spatiale d'une matrice de migration interne : l'exemple des migrations interprovinciales de six provinces du Canada pour les périodes 1956-1961, 1966-1971 et 1971-1976 », in : *Cahiers québécois de démographie*, vol. 11, n° 1, 1982, pp. 47-68.

lisés dans un deuxième temps dans l'élaboration et l'analyse des indices migratoires régionaux débarrassés de l'effet du poids démographique des régions et mieux reflétant le comportement migratoire des individus.⁽¹⁾

Détermination des différences absolues pondérées

Il s'agit d'évaluer la distance entre observation et estimation par le chi carré.⁽²⁾ Les résidus pondérés ne sont en fait que la différence entre les courants de migrants observés et ceux attendus. Pour les premières nous avons élaboré deux matrices migratoires interrégionales en partant des matrices migratoires inter-gouvernorats produites par l'Institut National de la Statistique en 2004 et en 2014 (Tab. 2 et 3). En ce qui concerne les courants migratoires attendus, nous avons suivi la même démarche développée par Poulain et qui suggère d'abord la détermination de la population soumise au risque.

La population soumise au risque

Afin de définir la population soumise au risque de migrer, nous ne considérons que la population présente sur le territoire tunisien au moment de la collecte des données et cinq ans auparavant (Tab.1). Nous avons éliminé de ces statistiques les individus nés entre temps et les individus qui se trouvaient à l'étranger cinq ans avant la date du recensement. Dans le tableau ci-dessous ne figure que la population soumise à la variation engendrée par les migrations intérieures.

(1) *Ibid.*, pp. 47-68.

(2) *Ibid.*, pp. 47-68.

Tab. 1 : Population soumise au risque de la migration : 2004 et 2014⁽¹⁾

Région	2004		2014	
	5 ans avant (1999)	2004	5 ans avant (2009)	2014
District de Tunis	2025280	2082635	2343403	2391195
Nord-est	1259422	1262870	1382298	1388006
Nord-ouest	1152211	1109827	1107881	1069768
Centre-ouest	1276180	1222218	1328679	1284304
Centre-est	1982135	2029892	2294208	2331736
Sud-ouest	526640	516555	508582	502041
Sud-est	842418	840289	937783	935784
Total	9064286	9064286	9902834	9902834

Les différences absolues pondérées

Dans les tableaux qui suivent figurent les courants migratoires entre les sept grandes régions enregistrées en Tunisie durant les périodes 1999-2004 et 2009-2014 (migrations observés). Ces statistiques reflètent les courants migratoires interrégionaux en chiffres absolus et donne une première idée sur le lien entre le poids démographique des régions et l'intensité de leurs échanges migratoires. Dans les lignes figurent les régions de résidence au moment du recensement, et dans les colonnes les régions de résidence à la date de référence.

(1) Source : Nos calculs à partir de INS, RGPH 2004 et 2014 ; Les annuaires statistiques 1999 - 2014.

Tab. 2 : Matrices des migrants internes des sept régions de la Tunisie 1999-2004⁽¹⁾

		Région de résidence en 1999							
		District de Tunis	Nord-est	Nord-ouest	Centre-ouest	Centre-est	Sud-ouest	Sud-est	Total
Région de résidence en 2004	District de Tunis		19382	39323	13800	15403	4903	9917	102728
	Nord-est	13486		8525	6340	4513	1331	1915	36110
	Nord-ouest	7969	3355		3122	1853	712	970	17981
	Centre-ouest	2760	1288	2008		4722	2123	1621	14522
	Centre-est	13246	6493	8791	37772		7577	7316	81195
	Sud-ouest	2122	661	490	3646	1902		2549	11370
	Sud-est	5790	1483	1228	3804	5045	4809		22159
	Total	45373	32662	60365	68484	33438	21455	24288	286065

Tab. 3 : Matrices des migrants internes des sept régions de la Tunisie 2009-2014⁽²⁾

		Région de résidence en 2009							
		District de Tunis	Nord-est	Nord-ouest	Centre-ouest	Centre-est	Sud-ouest	Sud-est	Total
Région de résidence en 2014	District de Tunis		21951	36152	13718	18077	4301	9513	103712
	Nord-est	16277		8054	7115	5097	1788	1761	40092
	Nord-ouest	8090	2559		2412	2016	465	698	16240
	Centre-ouest	4034	1397	1557		6649	1736	1794	17167
	Centre-est	17952	6217	7140	32598		5397	7112	76416
	Sud-ouest	2657	718	460	2518	2426		3271	12050
	Sud-est	6910	1542	990	3181	4623	4904		22150
	Total	55920	34384	54353	61542	38888	18591	24149	287827

Afin de calculer les courants migratoires attendus (\hat{M}) (Tab. 4 et 5), nous appliquerons sur les courants observés (tableaux 2 et 3) la formule suivante :

$$\hat{M}_{ij} = \frac{M_{.j}}{\sum_i \sum_i P_i P_j} P_i P_j$$

Où P_j est la population de la région de départ en début de période et P_j , celle de la région d'arrivée en fin de période. Cela donne, pour les deux périodes d'observation, les résultats suivants :

(1) Source : Nos calculs à partir de INS, RGPH 2004.

(2) *Ibid.*, RGPH 2014.

Tab. 4 : Valeurs attendues des courants migratoires interrégionaux : 1999-2004

		Région de résidence en 1999							Total
		District de Tunis	Nord-est	Nord-ouest	Centre-ouest	Centre-est	Sud-ouest	Sud-est	
Région de résidence en 2004	District de Tunis		10952	10020	11098	17237	4580	7326	61211
	Nord-est	10679		6076	6729	10452	2777	4442	41156
	Nord-ouest	9385	5836		5914	9185	2440	3904	36665
	Centre-ouest	10336	6427	5880		10115	2688	4299	39745
	Centre-est	17166	10675	9766	10817		4464	7140	60027
	Sud-ouest	4368	2716	2485	2753	4275		1817	18414
	Sud-est	7106	4419	4043	4478	6955	1848		28847
	Total	59040	41025	38269	41788	58219	18796	28928	286065

Tab. 5 : Valeurs attendues des courants migratoires interrégionaux : 2009-2014

		Région de résidence en 2009							Total
		District de Tunis	Nord-est	Nord-ouest	Centre-ouest	Centre-est	Sud-ouest	Sud-est	
Région de résidence en 2014	District de Tunis		11721	9394	11266	19453	4312	7952	64097
	Nord-est	11534		5453	6540	11292	2503	4616	41937
	Nord-ouest	8889	5244		5040	8703	1929	3557	33363
	Centre-ouest	10672	6295	5045		10448	2316	4271	39048
	Centre-est	19376	11429	9160	10986		4205	7754	62910
	Sud-ouest	4172	2461	1972	2365	4084		1669	16724
	Sud-est	7776	4587	3676	4409	7613	1688		29748
	Total	62419	41736	34701	40606	61592	16954	29819	287827

La détermination de la distance entre courants observés et courants attendus se fait par le calcul des différences absolues pondérées selon la formule suivante :

Cela donne pour les deux périodes 1999-2004 et 2009-2014, les résidus pondérés suivants :

$$X_j = \frac{M_j - \widehat{M}_j}{\sqrt{\widehat{M}_j}}$$

Tab. 6 : Différences absolues pondérées entre courants migratoires observés et courants migratoires attendus 1999-2004

		Région de résidence en 1999							Total
		District de Tunis	Nord-est	Nord-ouest	Centre-ouest	Centre-est	Sud-ouest	Sud-est	
Région de résidence en 2004	District de Tunis		81	293	26	-14	5	30	168
	Nord-est	27		31	-5	-58	-27	-38	-25
	Nord-ouest	-15	-32		-36	-77	-35	-47	-98
	Centre-ouest	-75	-64	-50		-54	-11	-41	-127
	Centre-est	-30	-40	-10	259		47	2	86
	Sud-ouest	-34	-39	-40	17	-36		17	-52
	Sud-est	-16	-44	-44	-10	-23	69		-39
	Total	-56	-41	113	131	-103	19	-27	

Tab. 7 : Différences absolues pondérées entre courants migratoires observés et courants migratoires attendus 2009-2014

		Région de résidence en 2009							Total
		District de Tunis	Nord-est	Nord-ouest	Centre-ouest	Centre-est	Sud-ouest	Sud-est	
Région de résidence en 2014	District de Tunis		94	276	23	-10	0	18	156
	Nord-est	44		35	7	-58	-14	-42	-9
	Nord-ouest	-8	-37		-37	-72	-33	-48	-94
	Centre-ouest	-64	-62	-49		-37	-12	-38	-111
	Centre-est	-10	-49	-21	206		18	-7	54
	Sud-ouest	-23	-35	-34	3	-26		39	-36
	Sud-est	-10	-45	-44	-18	-34	78		-44
	Total	-26	-36	105	104	-91	13	-33	

Analyse des courants migratoires interrégionaux en Tunisie entre 1999-2004 et 2009-2014

Analyse des niveaux d'attraction et de répulsion :

La détermination du niveau d'attraction et de répulsion des différentes régions du pays sur la base des différences absolues pondérées, nous donne une estimation de la véritable attractivité et répulsivité des régions puisqu'elle place les zones de départ et d'arrivée au même titre⁽¹⁾. Il s'agit, dans un premier temps, de rap-

(1) *Op. cit.*, pp. 47-68.

porter la différence entre l'attraction observée et l'attraction attendue à la racine carrée de l'attraction attendue. Cette dimension surestime les courants attendus lorsque la région en question est peu attractive indépendamment de sa taille, et la sous-estime dans le cas inverse. L'évolution dans le temps de cet indice indique sur le changement du niveau d'attractivité des régions en question. L'application de cette formule sur les matrices migratoires de 1999-2004 et 2009-2014 donne les résultats du tableau 8.

$$A_j = \frac{M_j - \widehat{M}_j}{\sqrt{\widehat{M}_j}}$$

Tab.8 : Évolution du niveau d'attraction des régions pour les périodes 1999-2004 et 2009-2014 (calculés sur la base des différences absolues pondérées)

Régions	Niveau d'attraction			
	1999-2004	Rang	2009-2014	Rang
District de Tunis	168	1	156	1
Nord-est	-25	3	-9	3
Nord-ouest	-98	6	-94	6
Centre-ouest	-127	7	-111	7
Centre-est	86	2	54	2
Sud-ouest	-52	5	-36	4
Sud-est	-39	4	-44	5

Dans un but de comparaison entre ces résultats et ceux basés sur les courants observés, nous donnons dans le tableau suivant les taux d'immigration pour les deux périodes, calculés sur la base des courants observés et de la population moyenne de chaque région.

Tab. 9 : Evolution du taux brut annuel d'immigration selon les régions pour les périodes 1999-2004 et 2009-2014 (calculés sur la base des courants observés)

Régions	Taux brut annuel d'immigration (TBI)			
	1999-2004	Rang	2009-2014	Rang
District de Tunis	8,8	1	8,2	1
Nord-est	5,1	3	5,4	3
Nord-ouest	3,0	6	2,7	6
Centre-ouest	2,1	7	2,4	7
Centre-est	7,0	2	6,1	2
Sud-ouest	4,0	5	4,1	5
Sud-est	4,7	4	4,5	4

L'élimination de l'effet d'effectif nuance sensiblement les résultats obtenus par les taux annuels brut d'immigration. Alors que les tendances d'évolution sont presque identiques selon les deux méthodes pour le district de Tunis, enregistrant entre les deux périodes une légère diminution de son attractivité, il n'en est pas de même pour les autres régions :

Le nord-est accuse une forte augmentation de son attractivité passant de -25 à -9. Ceci est dû en grande partie à une forte amélioration de son attraction vis-à-vis du district de Tunis en passant de 27 à 44, du centre-ouest avec inversement du signe de -5 à +7 et du sud-ouest de -27 à -14 (voir Tab. 6 et 7). Alors que l'évolution de son taux brut d'immigration n'affiche qu'une quasi stabilité entre les deux périodes : 5,1% à 5,4%. Profitant de sa proximité à la Capitale, qui perd de son potentiel attractif, et offrant un tissu économique diversifié (tourisme, agriculture et industrie) notam-

ment dans le gouvernorat de Nabeul, la région du nord-est joue un rôle de plus en plus imposant dans la dynamique migratoire intérieure, annonçant un glissement progressif de l'attractivité du district de Tunis, - qui demeure attractif mais à moindre mesure vers les gouvernorats limitrophes (Nabeul, Bizerte et à moindre mesure Zaghouan). Ce pouvoir attractif s'exerce d'une manière grandissante sur la population du centre-ouest qui privilégie ces dernières années le nord-est comme destination au détriment du centre-est et du district de Tunis. Le centre-ouest et le nord-ouest ont également connu une augmentation au niveau de leur attraction globale allant de -127 à -111 pour le premier et de -98 à -94 pour le deuxième. L'attraction du centre-ouest avec le district de Tunis et le centre-est est plus sensible en 2009-2014 (respectivement -64 et -62) qu'en 1999-2004 (respectivement -75 et -64). Alors que son TBI n'affiche qu'une légère augmentation de 2,1% à 2,4%. Quant au nord-ouest, l'élimination de l'effet d'effectif a inversé la tendance d'évolution révélée par le TBI. Ce dernier est passé de 3,0% à 2,7%, alors que l'attractivité calculé sur la base des différences absolues pondérées affiche une augmentation, dont la majorité a été enregistrée avec le district de Tunis, suivi par le centre-est, contre une baisse avec le nord-est.

En revanche, une forte diminution de l'attractivité caractérise le centre-est durant la période intercensitaire 2004-2014, passant de +86 à +54. Excepté le district de Tunis avec lequel il est de plus en plus attractif (-30 à -10) ; le centre-est perd de son attractivité avec presque toutes les autres régions et notamment le centre-ouest (de 259 à 206). Une tendance moins nette selon le TBI (de 7,0% à 6,1%). Cette remarquable baisse est éventuellement due à un effet de période : La révolution vécue par la société tuni-

sienne depuis 2011⁽¹⁾ a sensiblement affaibli le potentiel économique de la région largement dépendant au secteur du tourisme (notamment les gouvernorats de Sousse, Monastir et Mahdia), ce qui a déstabilisé l'offre d'emploi pour une large frange de la population, notamment celle du centre-ouest. Ce dernier aurait connu une migration de retour qui expliquerait en grande partie l'amélioration de son attractivité.

Le sud-ouest qui affiche une stabilité de son TBI (4,0% et 4,1%), accuse, selon l'hypothèse d'invariabilité des effectifs, une forte augmentation de son attractivité (de -52 à -36), avec une amélioration de son rang parmi les sept régions de la 5^{ème} à la 4^{ème} place. Son attractivité s'exerce de plus en plus sur le sud-est (de +17 à +39), sur le centre-est (de -36 à -26) et sur le district de Tunis (de -34 à -23). Un effet de période serait également à l'origine de cette tendance : Aussi bien la crise du secteur du tourisme et de nombreuses unités industrielles dans les lieux de destination (le sud-est et le centre-est), que le potentiel d'emploi qui s'est subitement présenté dans le bassin minier suite à la révolution, ainsi que le développement du commerce informel sur la frontière tuniso-algérienne, auraient déclenché un inversement des courants migratoires et éventuellement une migration de retour de la population du Sud-ouest.

Enfin, une perte d'attractivité caractérise le sud-est (de -39 à -44) qui a connu un changement au niveau de son rang (du 4^{ème} au 5^{ème}). Cependant, cette région est de plus en plus attractive vis-à-vis du district de Tunis (de -16 à -10) et du sud-ouest (de 69 à 78) :

(1) Le recensement de 2014 couvre les migrations intérieures qui ont eu lieu durant la période 2009-2014 : C'est-à-dire moins de 2 ans avant les événements décembre 2010 – janvier 2011, et plus que 3 ans après. Ce qui fait que la majorité des migrations analysées ici ont eu lieu après la révolution.

évolution éventuellement favorisée par les opportunités d'emploi dans le secteur informel à la frontière tuniso-lybienne qui se sont présentées après 2011. Elle conserve par contre un niveau d'attractivité stable avec le nord-est et le nord-ouest, et elle est de moins en moins attractive avec le centre-est (de -23 à -34) et le centre-ouest (de -10 à -18). Son TBI témoigne par contre d'une quasi stabilité (4,7% et 4,5%) et elle a conservé le 4ème rang pour les deux périodes.

De même que les niveaux d'attractivité, la répulsivité des régions est largement dépendante du poids démographique des zones de départ et d'arrivée. Suivant la même démarche, nous procédons dans ce qui suit à la neutralisation de cet effet en utilisant les différences absolues pondérées figurant dans les tableaux 6 et 7. Il s'agit de à rapporter la différence entre les courants d'émigration observés et ceux attendus au flux attendu, suivant la formule suivante :

$$R_i = \frac{M_i - \dot{M}_i}{\sqrt{\widehat{M}_i}}$$

Tab. 10 : Evolution du niveau de répulsion des régions pour les périodes 1999-2004 et 2009-2014 (Calculé sur la base des différences absolues pondérées)

Régions	Niveau de répulsion			
	1999-2004	Rang	2009-2014	Rang
District de Tunis	-56	6	-26	4
Nord-est	-41	5	-36	6
Nord-ouest	113	2	105	1
Centre-ouest	131	1	104	2
Centre-est	-103	7	-91	7
Sud-ouest	19	3	13	3
Sud-est	-27	4	-33	5

Le tableau suivant donne le taux brut d'émigration de chaque région :

Tab. 11 : Évolution du taux brut annuel d'émigration selon les régions pour les périodes 1999-2004 et 2009-2014 (calculé sur la base des courants observés)

Régions	Taux brut annuel d'émigration (TBE)			
	1999-2004	Rang	2009-2014	Rang
District de Tunis	3,9	6	4,4	6
Nord-est	4,6	5	4,6	5
Nord-ouest	9,9	2	9,1	1
Centre-ouest	10,0	1	8,7	2
Centre-est	2,9	7	3,1	7
Sud-ouest	7,5	3	6,3	3
Sud-est	5,2	4	4,9	4

La comparaison des résultats obtenus par élimination de l'effet d'effectif à ceux calculés sur la base des courants observés conduit aux principales lectures suivantes :

Une baisse de la capacité de rétention caractérise les trois grandes régions de l'Est : Le district de Tunis, le nord-est et le centre-est. Elle s'est par contre améliorée dans les autres régions, même si elles demeurent relativement les plus répulsives.

La propension à émigrer de la population du district de Tunis s'est multipliée par deux en dix ans passant de -56 à -26, alors que le taux brut d'émigration ne témoigne que d'une légère augmentation (de 3,9% à 4,4%). Cette baisse progressive de sa capacité de rétention enregistrée avec toutes les régions du pays, se traduit en grande partie par ses échanges avec les régions de l'Est : sa répulsion avec le nord-est est passée de +27 à +44, celle avec le centre-est s'est multipliée par 3 en dix ans (de -30 à -10). En même temps, sa répulsivité avec le nord-ouest, est passée de -15 à -8, et celle avec le centre-ouest de -75 à -64. Le rang du district de Tunis au niveau de la répulsivité le met durant la période 2009-2014 à la 4^{ème} place, alors qu'il occupait le 6^{ème} rang dix ans auparavant. Vue selon le taux brut d'émigration, qui traduit entre autre le poids démographique de cette région, le district de Tunis conserve le 6^{ème} rang, dépassé seulement par le centre-est (7^{ème} rang).

De même, l'élimination de l'effet du poids démographique nuance également les résultats obtenus par le TBE pour le nord-est. La répulsivité globale du nord-est a considérablement augmenté (de -41 à -36). Cette hausse s'explique exclusivement par ces échanges avec le district de Tunis (de +81 à +94), alors que son taux brut d'émigration accuse une stagnation à 4,6‰ qui le place au 5^{ème} rang pour les deux périodes. Par rapport aux autres

régions, la répulsivité du nord-est a soit conservé le même niveau (avec le centre-ouest et le sud-est), soit régressé (avec le nord-ouest, le centre-est et le sud-ouest), témoignant de la spécificité des relations migratoires entre cette région et le district de Tunis. Les échanges migratoires entre ces deux régions semblent s'intensifier puisque la répulsivité dans les deux sens a pris plus d'ampleur. Aussi bien la proximité géographique que le tissu économique interconnecté, favoriseraient ces échanges.

Le centre-est a accusé, selon les différences absolues pondérées, une sensible augmentation de sa répulsivité (de -103 à -91) qui a touché ses relations migratoires avec toutes les régions (excepté le Nord-est avec qui la répulsivité a stagné à -58). Cette évolution n'est que légèrement révélée par le TBE (de 2,9‰ à 3,1‰). Aussi bien en chiffres absolus du nombre d'émigrés (la moitié du nombre total d'émigrés du centre-est pour les deux périodes), qu'en différences absolues pondérées (de -14 à -10), le district de Tunis constitue la destination préférée des émigrés du centre-est. Suivi –contre toute attente- du sud-ouest et du sud-est qui alternent entre les deux périodes le 2^{ème} et le 3^{ème} rang (successivement -36 à -26 et -23 à -34). Alors que l'évolution la plus spectaculaire dans la transformation de la répulsivité du Centre-est a été enregistrée avec le centre-ouest, qui a presque doublé passant de -54 à -37, donnant éventuellement plus de poids à d'autres formes de mobilité non-résidentielle.

Bien qu'occupant le 1er et le 2ème rang pour les deux périodes, le nord-ouest et le centre-ouest sont de plus en plus rétentifs (leur indice de répulsivité est passé respectivement de 113 à 105 et de 131 à 104). Une tendance qu'on a pu également remarquer à partir de l'évolution des taux brut d'émigration, bien que

moins nettement. Le nord-ouest est de moins en moins répulsif vers le district de Tunis (de 293 à 276) et du centre-est (-10 à -21), alors qu'il devient plus répulsif vers le sud-ouest (-40 à -34).

Quant au centre-ouest, il accuse durant la période intercensitaire une chute de répulsivité envers presque toutes les régions, notamment le centre-est qui, malgré la proximité géographique, devient de moins en moins la destination préférée de la population du centre-ouest (de +259 à +206), au profit du nord-est (de -5 à +7). Le sud-ouest qui devient de plus en plus une destination qui intéresse la population du nord-ouest, intéresse moins la population du centre-ouest (de +17 à +3). La capacité de rétention grandissante du nord-ouest et du centre-ouest, notamment vers le district de Tunis et le centre-est, s'explique à notre sens plus par la diversification des formes de la mobilité que par une plus grande fixation de la population. D'un côté, l'amélioration de l'infrastructure routière et des moyens de transport facilitant les déplacements répétitifs des individus, et d'un autre côté les obstacles grandissant à l'installation durable (logements de moins en moins accessibles et un marché d'emploi loin d'assurer la stabilité, notamment dans le contexte de la crise économique post 2011) favoriseraient la mobilité non résidentielle, de courte durée et de plus en plus individuelles.⁽¹⁾

Le sud du pays accuse une réduction de son niveau de répulsivité, qui vient de passer de +19 à +13 pour le sud-ouest et de -27 à -33 pour le sud-est. Les taux bruts d'émigration de ces deux régions suivent à peu près la même tendance d'évolution, plus marquée pour le sud-ouest (de 7,5‰ à 6,3‰) que pour le sud-est (de 5,2‰

(1) L'accompagnement de la famille comme motif d'émigration représentait 40,7% de l'ensemble des émigrations enregistrés en 1999-2004 pour le Nord-est et 38,2% pour celles du Centre-est, en 2009-2014 ces pourcentages ont chuté à 25,7% et 24,1%.

à 4,9‰). La capacité de rétention du sud a sensiblement augmenté par rapport au district de Tunis (de 5 à 0 pour le sud-ouest et de 30 à 18 pour le sud-est), ainsi que par rapport au centre-est (de 47 à 18 pour le sud-ouest et de 2 à -7 pour le sud-est). Quant au nord-est, on note que cette région devient une destination de plus en plus privilégiée pour la population du sud-ouest, et elle l'est de moins en moins pour la population du sud-est. La repulsivité de ce dernier a augmenté par contre avec le centre-ouest et le sud-ouest. Trois événements ont marqué ces deux régions durant les quelques années précédant le recensement de 2014 et qui auraient joué un rôle important d'un côté dans le recul de la répulsivité, et d'un autre côté dans le changement de destination de certains courants : Il s'agit de la crise du secteur du tourisme au sud-est engendrant l'instabilité des emplois offerts par ce secteur, c'est ce qui expliquerait des migrations de retour notamment vers le centre-ouest et le sud-ouest. Le deuxième facteur est le développement inédit des activités informelles caractérisant les régions frontalières à la Lybie (sud-est), mais également à l'Algérie (sud-ouest), contribuant au ralentissement des courants migratoires notamment vers le district de Tunis et le centre-est, et finalement le potentiel d'emploi (sous forme de revendications) dans les unités industrielles du bassin minier qui serait non seulement un facteur de fixation mais aussi de courants de retour.

Evolution des niveaux de la migration pour les différentes régions pour les périodes 1999-2004 et 2009-2014 :

Dans le tableau ci-dessous figurent les niveaux de la migration selon les régions, débarrassés de l'effet d'effectif. Il s'agit de la somme de l'attraction et de la répulsion ($A_j + R_j$)

Tab. 12 : Évolution des niveaux de la migration selon les régions pour les périodes 1999-2004 et 2009-2014 (calculés sur la base des différences absolues pondérées)

Région	Niveaux de la migration			
	1999-2004	Rang	2009-2014	Rang
District de Tunis	112	1	130	1
Nord-est	-66	6	-45	6
Nord-ouest	15	2	12	2
Centre-ouest	4	3	-7	3
Centre-est	-16	4	-38	5
Sud-ouest	-33	5	-24	4
Sud-est	-67	7	-77	7

Tab. 13 : Évolution du niveau de l'intensité migratoire observée pour les périodes 1999-2004 et 2009-2014

Régions	Intensité migratoire (I + E)			
	1999-2004	Rang	2009-2014	Rang
District de Tunis	148101	1	159632	1
Nord-est	68772	5	74476	4
Nord-ouest	78346	4	70593	5
Centre-ouest	83006	3	78709	3
Centre-est	114633	2	115304	2
Sud-ouest	32825	7	30641	7
Sud-est	46447	6	46299	6

Les résultats obtenus après élimination de l'effet du poids démographique font état d'une intensité migratoire en hausse durant la période intercensitaire 2004-2014 dans 3 régions : il s'agit du

district de Tunis, le nord-est, et le sud-ouest. Pour les deux premières, la tendance d'évolution est conforme à celle révélée par l'intensité migratoire observée (chiffres absolus : I + E). Cependant, la troisième région affiche un schéma d'évolution inversé : Si son niveau de migration débarrassé de l'effet d'effectif a augmenté, celui observé a au contraire diminué. Ce qui témoigne de l'effet d'effectif imposant sur cette région la moins peuplée du pays.

Inversement, quatre régions accusent un niveau de mobilité débarrassée de l'effet d'effectif en régression. C'est le nord-ouest et le centre-ouest, pour lesquelles l'intensité observée affiche les mêmes tendances. Par contre, pour le centre-est et le sud-est les tendances sont différentes : Le niveau de la mobilité basé sur les différences absolues pondérées a régressé, alors que l'intensité des migrations observées est presque stable.

L'élimination de l'effet d'effectif, place le nord-ouest au 2^{ème} rang pour les deux périodes, même s'il affiche une diminution de son niveau de migration de +15 à +12. Ce rang est occupé, selon les courants observés par le centre-est, la deuxième région la plus peuplée du pays. Le centre-ouest vient en 3^{ème} position pour les deux périodes et selon les deux statistiques, témoignant de la dynamique migratoire importante de cette région indépendamment de son poids démographique, bien qu'elle accuse une sensible chute inversant son signe de +4 à -7.

Le changement de rang touche deux régions : le centre-est dont l'évolution du niveau de migration l'a fait reculée d'une position (du 4^{ème} au 5^{ème} rang), et le sud-ouest qui a avancé vers la 4^{ème} position. Cette dernière région occupe selon l'intensité observée le 7^{ème} rang. En effet, l'élimination de l'effet d'effectif replace cette région, la moins peuplée du pays, dans la dynamique migratoire

intérieure bien avant d'autres régions beaucoup plus peuplée (le centre-est, le nord-est et le sud-est).

Evolution de l'attraction-répulsion des différentes régions pour les périodes 1999-2004 et 2009-2014 :

L'indice de l'attraction-répulsion élaboré sur la base des différences absolues pondérées entre les migrations observées et les migrations attendues (selon la formule $A_j - R_i$: Tab.14), affiche les mêmes tendances d'évolution que celles relevées sur la base des courants migratoires observés (Tableau 15). Aucun changement dans les rangs des régions n'est noté entre les deux périodes, ni entre les statistiques basées sur les différences absolues pondérées et celles sur les courants observés.

Tab. 14 : Evolution du niveau d'attraction-répulsion selon les régions pour les périodes 1999-2004 et 2009-2014 (calculé sur la base des différences absolues pondérées)

Régions	Niveau d'attraction – répulsion			
	1999-2004	Rang	2009-2014	Rang
District de Tunis	224	1	182	1
Nord-est	16	3	27	3
Nord-ouest	-211	6	-199	6
Centre-ouest	-257	7	-215	7
Centre-est	189	2	145	2
Sud-ouest	-71	5	-49	5
Sud-est	-12	4	-11	4

Tab. 15 : Évolution du niveau d'attraction-répulsion observé selon les régions pour les périodes 1999-2004 et 2009-2014

Région	Migration nette			
	1999-2004	Rang	2009-2014	Rang
District de Tunis	57355	1	47792	1
Nord-est	3448	3	5708	3
Nord-ouest	-42384	6	-38113	6
Centre-ouest	-53962	7	-44375	7
Centre-est	47757	2	37528	2
Sud-ouest	-10085	5	-6541	5
Sud-est	-2129	4	-1999	4

La conformité des signes entre les deux résultats (Tableaux 14 et 15 : signes positifs pour les régions de l'est excepté le sud-est, et négatifs pour les trois régions de l'ouest) témoigne que l'effet d'effectif des régions de départ et d'arrivée, affecte moins la nature des échanges migratoires que le volume de ces derniers. La tendance d'évolution de l'indice attraction-répulsion (calculé sur la base de résidus pondérés) est conforme à celle enregistrée par la migration nette des différentes régions.

L'indice attraction-répulsion montre qu'entre les deux périodes 1999-2004 et 2009-2014, la diminution de l'attraction conjuguée à l'augmentation de la répulsion a engendré la régression de l'indice attraction-répulsion des deux pôles migratoires les plus importants du pays, à savoir le district de Tunis et le centre-est, qui représentent également le poids démographique le plus imposant. Pour ces derniers, la migration nette fait état d'une régression voisinant les 10000. Le nord-est est la seule région, à caractère attractif, qui continu a gagner en attraction-répulsion passant de

+16 à +27. Pour le reste des régions, une sensible amélioration de cet indice caractérise l'évolution de leurs échanges migratoires durant la période intercensitaire 2004-2014. Cette augmentation est pourtant moins nette pour le sud-est, qui a presque stagné.

La lecture de l'indice attraction-répulsion entre paires de zones, nous livre les remarques suivantes :

- L'indice attraction-répulsion du district de Tunis a régressé vis-à-vis de toutes les régions du pays (bien qu'il conserve toujours un signe positif). La diminution la plus nette a été notée avec le sud du pays, où il s'est divisé presque par deux, passant de 39 à 23 pour le sud-ouest et de 46 à 27 pour le sud-est. L'indice de l'attraction –répulsion entre le district de Tunis et ces deux régions est un exemple très révélateur de l'effet d'effectif. C'est qu'il donne une idée sur l'échange entre la région la plus peuplée du pays et celles les moins peuplées, et traduit en effet la propension à migrer indépendamment de la taille de la population de ces régions. Reste à souligner que l'indice s'est amélioré pour toutes les autres régions du pays vis-à-vis du district de Tunis.
- En revanche, le nord-est affiche une amélioration de son attraction-répulsion avec toutes les régions du pays excepté le sud-est. Signe, comme nous l'avons indiqué, du glissement du pouvoir attractif du district de Tunis vers les gouvernorats limitrophes. A titre d'exemple cet indice est passé de 59 à 69 avec le centre-ouest, et de 12 à 21 avec le sud-ouest. Le nord-est a également enregistré une augmentation de son indice (bien que toujours négatif) avec le district de Tunis et notamment avec le centre-est.

- Le centre-est a connu une diminution de son niveau attraction-répulsion avec la majorité des régions du pays, dont notamment les régions de l'ouest : de 67 à 51 avec le nord-ouest, de 313 à 243 avec le centre-ouest et de 83 à 44 pour le sud-ouest, contre une remarquable amélioration avec le district de Tunis (de -16 à 0), avec lequel il a enregistré ces dernières années une amélioration de son attractivité contre une réduction de sa répulsivité.
- Le nord-ouest voit son niveau d'attraction-répulsion s'améliorer avec le district de Tunis et le centre-est (respectivement de -307 à -285 et de -67 à -51) au profit du nord-est (-64 à -72).
- Bien que son niveau d'attraction-répulsion soit négatif avec cinq régions, le centre-ouest a connu une considérable augmentation notamment avec le centre-est (de -313 à -243), et le district de Tunis (de -100 à -87). Exception faite du nord-est avec lequel l'indice a diminué (de -59 à -69). Ce qui laisse supposer que la région du centre-ouest est plus en train de connaître un tarissement de sa dynamique migratoire dans sa forme classique (migration résidentielle) – plutôt qu'un changement de destination- au profit du développement d'autres formes de mobilité non-résidentielle.
- Le sud-ouest, dont le signe de ses échanges migratoires est négatif avec la majorité des régions excepté le centre-ouest, voit son niveau d'attraction-répulsion s'améliorer avec les deux pôles d'attraction les plus importants à savoir le district de Tunis et le centre-est, et à moindre mesure, avec le nord-ouest et le sud-est. En revanche, c'est avec le nord-est et le centre-ouest que l'indice d'attraction-répulsion s'est dégradé.

- Le sud-est a connu une augmentation de son niveau attraction-répulsion avec le district de Tunis et le nord-est (respectivement de -46 à -27 et de -6 à -3), une quasi stabilité avec le nord-ouest et le centre-est et une diminution avec le centre-ouest et le sud-ouest.

Synthèse et conclusion

La forte variation du poids démographique des régions se trouve reflétée par les niveaux de la migration, de l'attraction, ainsi que celui de la répulsion. Approcher une analyse plus nette du comportement migratoire suggère l'élimination de cet effet « perturbateur » à savoir l'effet de l'effectif. Cette tentative d'application de la méthode mis au point par M. Poulain et reprise dans plusieurs travaux⁽¹⁾, bien que, dans notre cas, n'ayant pas intégré l'impact de la distance développé par l'auteur, nous a permis de nuancer les résultats obtenus sur la base des taux de migration, de l'intensité migratoire observée et de la migration nette. Certaines régions, notamment les moins peuplées (en l'occurrence le sud-ouest) s'avèrent plus imposantes dans la dynamique migratoire interne. D'autres, bien qu'occupant toujours le premier rang de par leur niveau de migration, renoncent progressivement à ce rôle au profit d'autres régions limitrophes. L'exemple du district de Tunis et du nord-est témoigne de cette tendance. Ce dernier joue un rôle de plus en plus prépondérant vis-à-vis de toutes les régions du pays et se place désormais comme un pôle central dans la dynamique migratoire interne. Cette tendance donne à notre

(1) Brigitte BACCAÏNI, « Régions attractives et régions répulsives entre 1982 et 1990. Comparaison avec la période 1975-1982 et spécificité des différentes classes d'âges », in : *Population*, 48^e année n° 6, *La France au recensement de 1990*, 1993, pp. 1791-1811.

sens les premiers signes de l'élargissement, voire le glissement du champ migratoire attractif de la Capitale et sa région vers les gouvernorats qui composent son extension socioéconomique. Les résultats sans l'élimination de l'effet d'effectif sont contrastés et peu parlante sur cet aspect, vu le poids imposant de l'effectif de la population d'autres régions en particulier le district de Tunis et le centre-est, qui s'imposent entre autres par leur prépondérance démographique. Ce dernier perd progressivement sa capacité d'attraction et de rétention. Il figure moins sur la liste des destinations préférées pour plusieurs régions dont notamment le centre-ouest qui se penche plutôt vers le nord-est.

Par ailleurs, il importe de noter l'émergence progressive de deux champs migratoires distinctifs de par la nature et les niveaux de leurs échanges. D'abord l'intensification relative des échanges migratoires entre les trois grandes régions littorales à savoir le district de Tunis, le nord-est et le centre-est, aussi bien au niveau de l'attractivité que de la répulsivité réciproque, où chaque région est nettement plus répulsive vers l'autre, au détriment des échanges Est-ouest et Nord-Sud. La sélectivité migratoire, de plus en plus exigeante, aurait favorisé cette tendance. Le deuxième champ migratoire dont les traits distinctifs évoluent d'une manière plus remarquable durant la dernière période intercensitaire, concerne les deux régions composant le sud du pays : Entre le sud-est et les sud-ouest, aussi bien l'attractivité que les répulsivités réciproques se sont intensifiées, contre un tarissement de leurs échanges avec leurs destinations traditionnelles, à savoir le district de Tunis, le centre-est et le nord-est. Enfin, le centre-ouest et le nord-ouest qui demeurent, en dépit de leur contiguïté, de point de vue migratoire, relativement cloisonnés. Aucune dynamique migratoire nouvelle,

révélatrice d'une dynamique socioéconomique significative, entre ces deux régions n'est notée. Au contraire, la tendance traduit moins d'intensité migratoire, même avec les autres régions du pays, et un changement de destination très peu significatif. De là, une piste d'analyse qui se présente – d'ailleurs déjà annoncée dans d'autres travaux⁽¹⁾ – sur le développement d'autres formes de mobilité non-résidentielle et moins familiales vers les destinations traditionnelles. Ces flux seraient plus adaptés à un profil socioprofessionnel moyen des migrants et à un marché d'emploi de plus en plus exigeant et moins stable. Cette réflexion nous guide vers notre dernière analyse : le contexte historique (post-révolution) dans lequel ont été observés les courants migratoires, et l'élimination de l'effet du poids démographique mettant en avant une analyse plus nette du comportement migratoire, semblent privilégier l'effet de période – ou de conjoncture – sur les tendances actuelles, plutôt qu'une transformation structurelle et irréversible à moyen terme. Des analyses plus centrées sur cet effet, intégrant éventuellement d'autres paramètres tel que l'impact de la distance sur le comportement migratoire, et élargissant l'observation aux nouvelles formes de la mobilité, enrichiront la connaissance sur un phénomène qui demeure sous-étudié en Tunisie.

(1) A. BELHEDI, « Les facteurs socio-économiques de la migration », Population et développement en Tunisie. La métamorphose, Jacques VALLIN (Dir.) et Thérèse LOCOH (Dir.), Tunis, Cérès Éditions, 2001, pp. 233-254 ; Ridha LAMINE, *Villes et citadins du Sahel Central*, Université du Centre, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse, Série : Géographie, Vol. 1, Collection Actes, Tunis, l'Or du Temps, 2001, 577 p.